



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

PAC

Question écrite n° 10189

Texte de la question

M. Jean-Luc Bleunven attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur le programme européen d'aide alimentaire (PEAD) et son avenir. Ce programme, mis en place en 1987 par la Commission européenne, est actuellement intégrée au budget de la politique agricole commune (PAC) mais ne le sera plus avant la fin 2013 car non conforme avec la loi européenne. Celui-ci, financé par l'Union européenne à hauteur de 500 millions d'euros par an représentant 1 % du budget de la PAC, permet d'aider, chaque année, 18 millions d'Européens en grande difficulté. Il joue ainsi un rôle essentiel dans la lutte contre la pauvreté à l'échelle du continent. Aujourd'hui, en Europe, le nombre de personnes qui souffrent de la faim, augmentent jusqu'à 20 millions. Au moment où la Commission européenne veut mettre fin à l'actuel programme d'aide aux plus démunis et transformer l'aide alimentaire en une aide à la pauvreté, il semblerait primordial de préserver un budget consacré uniquement aux aides alimentaires. C'est pourquoi il le remercie de lui faire connaître la position que tiendra le Gouvernement au sein de cette Commission européenne.

Texte de la réponse

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt tient à réaffirmer, en accord avec le souhait exprimé récemment par le Président de la République, le soutien de la France à un mécanisme européen en faveur des plus démunis. La crise actuelle est suffisamment grave pour qu'une telle aide, essentielle pour de nombreuses associations caritatives et leurs bénéficiaires, ne soit pas supprimée mais soit au contraire confortée. Le compromis politique dégagé en 2011 n'a permis qu'une prorogation temporaire de ce Programme européen. Il a en effet été acté que celui-ci ne perdurerait, dans sa forme actuelle, que jusqu'au 1er janvier 2014. En ce sens, il faut saluer l'initiative de la Commission européenne de créer un nouvel instrument, le Fonds européen d'aide aux plus démunis, qui permettra de conserver une aide européenne aux personnes les plus démunies. Les modalités de fonctionnement de ce fonds, qui émanera du budget de la Politique sociale européenne, doivent maintenant être définies au niveau européen. Il conviendra auparavant d'en assurer les ressources en sécurisant une dotation suffisante dans le cadre des négociations sur le budget européen. Le Gouvernement sera également vigilant sur l'importance, bien identifiée par la Commission européenne, de réaffirmer la vocation avant tout alimentaire de cet outil.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Bleunven](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10189

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 novembre 2012](#), page 6557

Réponse publiée au JO le : [18 décembre 2012](#), page 7568